

Rapport de la conférence internationale

FEMMES, PAIX ET SECURITE

Organisée à Tunis, le 16 mars 2018 par Aswat Nissa et le DCAF
Tunisie



Rapport rédigé par Pr Sofiane Bouhdiba, Docteur en Démographie

SYNTHESE DE LA CONFERENCE

Cette conférence a couvert trois thématiques principales : la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Tunisie, l'inclusion de la dimension genre dans le processus de justice transitionnelle, et le rôle réel des femmes en matière de déradicalisation et de réintégration.

Principaux point soulevés

Les principaux points soulevés lors de la conférence, tant dans les présentations des experts que dans les débats avec les participants, ont été les suivants :

- La politique d'amélioration de la sécurité concerne autant les femmes que les hommes ;
- La participation des femmes aux processus de réforme de sécurité est un garant de réussite et de pérennité de ces programmes ;
- les femmes sont systématiquement représentées comme des victimes, plutôt que des acteurs dans les processus de réforme de sécurité, comme par exemple la mise en œuvre de la résolution 1325 ;
- Les besoins en sécurité des femmes ont des sexo-spécificités qui sont méconnues, voire inconnues ;
- les femmes sont absentes de la scène politique, et notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de pacification ;
- il existe un manque d'informations concernant les mécanismes de radicalisation et le rôle des femmes dans le contrôle de ces processus ;
- les femmes, de par leur forte participation à la société civile, pourraient davantage impliquer les ONG dans la lutte contre l'extrémisme, mais elles manquent de moyens.

Recommandations

A l'issue de cette conférence, au vu des présentations et des discussions, nous proposons les recommandations suivantes, en espérant qu'elles pourront contribuer à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Tunisie,

et qu'elles permettront d'accroître la participation des femmes dans le processus de justice transitionnelle et dans la lutte contre la déradicalisation :

- Implication des femmes, au même titre que les hommes, dans la mise en œuvre des stratégies de sécurité, et en particulier en ce qui concerne la résolution 1325. Afin de ne pas refaire les erreurs du passé (Bosnie, Rwanda, Congo, Tchétchénie,...) il est primordial que les femmes ne soient pas simplement spectatrices, mais bien des actrices à part entière;
- Consolidation des partenariats entre le Ministère de la Femmes, la Famille et l'Enfance (MFFE) et les ministères régaliens (Intérieur, Défense, Affaires étrangères, Justice) afin d'accélérer l'atteinte des objectifs ;
- Réalisation d'une étude documentée sur la nécessité de faire participer les femmes dans les processus de paix d'une manière générale, et plus spécifiquement dans la mise en œuvre de la résolution 1325 en Tunisie ;
- Réalisation d'une enquête qualitative auprès d'un échantillon de femmes afin d'identifier les sexo-spécificités des besoins en sécurité des femmes tunisiennes ;
- Organisation d'un programme de formation spécifique aux femmes actives dans la société civile, en vue de renforcer leurs capacités pour participer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (avantages concurrentiel des femmes en matière de planification sécuritaire, capacité de négociation, genre,..) ;
- Edition d'un « guide book », sorte de livret synthétisant concrètement la stratégie pour une participation plus active des femmes dans la mise en œuvre de la résolution 1325 ;
- Création d'un réseau de femmes actives dans la réforme de la sécurité à un niveau régional, par exemple au niveau des pays du Maghreb ou à l'échelle du monde arabe, en s'inspirant du modèle du Swedish Women's Mediation Network présenté lors de la conférence ;
- Implication des media pour changer la représentation de la femme victime, vers une image de femme active, voire militante dans le domaine de la réforme de la sécurité.

DEROULEMENT



La conférence « Femmes, paix et sécurité » a pour but d'initier un débat national sur l'importance de l'adoption d'un Plan d'Action National traduisant les perspectives des femmes tunisiennes en matière de paix et sécurité.

Concrètement, Aswat Nissa et son partenaire le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) ont voulu souligner, au travers d'une série de communications présentée par des experts, le rôle clé des femmes en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, tout en sensibilisant les acteurs gouvernementaux, les partis politiques, la société civile et les médias.

La conférence a été organisée autour de trois panels : la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Tunisie, la dimension genre dans le processus de justice transitionnelle, et le rôle des femmes en matière de déradicalisation et de réintégration. Chaque panel, coordonné par un modérateur et animé par des experts nationaux et internationaux, était suivi d'une séance de questions réponses.

La conférence a réuni environ 150 participants provenant de différentes régions de la Tunisie, mais également de pays tiers. La plupart des participants étaient membres de la société civile, députés, journalistes ou universitaires, et leur grande majorité étaient des femmes.

9h45-10h15 : Mots d'ouverture

Mariem Bouattour

(Présidente, Aswat Nissa)

Mme Bouattour a souhaité la bienvenue aux participants, avant de présenter brièvement l'association Aswat Nissa, ainsi que le contexte et les objectifs de la conférence.

Elle a ensuite annoncé l'organisation de la conférence en trois panels distincts : la mise en œuvre de la Résolution 1325, la dimension genre dans le processus de justice transitionnelle, et le rôle des femmes en matière de déradicalisation.

Stefan Buchmayer

(Chargé de mission, DCAF Tunisie)

M. Buchmayer a présenté le DCAF, et plus particulièrement l'activité de son bureau à Tunis.



Il a ensuite présenté les grandes lignes du partenariat établi entre le DCAF et Aswat Nissa, et notamment en ce qui concerne l'inclusion de la dimension genre dans les thématiques liées à la sécurité et la paix.

Moufida Taboubi

(Chargée de mission, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance)

Mme Taboubi a souligné l'intérêt du MFFE dans l'inclusion de la dimension genre dans la problématique de sécurité en Tunisie.

Elle a également rappelé que cette préoccupation du MFFE a été concrétisée par l'adoption d'une législation spécifique (Loi intégrale sur les VFF, loi contre le terrorisme, loi contre la traite,...), par la mise en place d'une stratégie de lutte contre la discrimination de genre (abandon scolaire, femme rurale, lutte contre la pauvreté,...), ainsi que la mise en œuvre de l'application de la résolution 1325 des Nations Unies.

**10h15-11h30 : Panel 1
La Résolution 1325 du
Conseil de Sécurité des Nations Unies en Tunisie**

Panel modéré par **Ikram Ben Said**

(Groupe consultatif d'experts sur la jeunesse, la paix et la sécurité des Nations Unies).

Mme Ikram Ben Said s'est préoccupée du fait que les femmes tunisiennes étaient trop souvent présentées comme des victimes, plutôt que des actrices, dans le processus initié par la résolution 1325. Elle a ensuite présenté succinctement les trois panélistes, avant de leur donner la parole.

10h20 : Mervat Rishmawi

(Spécialiste des Droits de l'Homme, genre et de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité)

Etude des expériences comparées dans la région MENA sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 et l'élaboration de plans d'Actions nationaux

Mme Rishmawi a présenté l'expérience de la mise en œuvre de la résolution 1325 dans trois pays arabes : l'Irak, la Jordanie et la Palestine.

En Irak, le processus avait été initié par la société civile, dans un contexte d'état d'urgence. Il a été appuyé par 16 ministères du gouvernement, ainsi que par les autorités du



Kurdistan. Concrètement, la mise en œuvre de la résolution 1325 a toutefois été bloquée par l'absence d'un budget planifié.

En Jordanie, le processus a été plus heureux. Il a été dirigé par le Haut Comité National de la Femme, qui a commencé par définir les problèmes majeurs des femmes jordaniennes en matière de sécurité, ainsi que par les nombreuses femmes réfugiées provenant de Syrie, d'Irak et de Palestine. L'expérience jordanaise est satisfaisante, pour trois raisons essentielles : l'existence de mécanismes de fonctionnement, une budgétisation préalable, et la présence d'un secrétariat permanent pour la mise en œuvre de la résolution 1325.

La Palestine a initié le processus au travers de l'organisation d'une conférence internationale, qui a permis de définir les besoins des femmes en matière de sécurité, avant de mettre en place une stratégie globale réunissant des comités ministériels, des organismes publics et la société civile. Trois aspects ont dominé la mise en œuvre de la résolution 1325 en Palestine : la participation des citoyens, les abus perpétrés par l'occupant israélien et les violences perpétrées à l'encontre des filles.

Mme Rishmawi a conclu sa présentation en soulignant que les trois pays se sont heurtés à des problèmes de financement et d'absence de mécanismes d'évaluation, ce qui a empêché l'adaptation du processus en cours. Hormis le cas de la Jordanie, elle a également déploré l'absence d'un organe leader chargé du processus.

10h30 : Rebecca Turkington

(Program Manager, Georgetown Institute for Women, Peace and Security)

L'importance de la participation politique des femmes

Mme Turkington a souligné le fait que les femmes sont le plus souvent absentes quand il s'agit de participer à la prise de décision politique, et donc à la gestion de la sécurité et la résolution des conflits. Pourtant, les femmes représentent toujours à peu près la moitié de la population, et leur poids politique devrait logiquement être proportionnel à leur poids démographique.

La participation des femmes au processus politique favorise la pérennité des décisions en matière de sécurité. En effet, les femmes sont pacifiques de nature, accordent la priorité à la paix et se révèlent de meilleures négociatrices que les hommes. Leur médiation s'avère donc plus efficace dans les processus de sécurité et de maintien de la paix.



Les femmes ont également de plus grandes aptitudes à anticiper les tensions et les violences (cas du Kenya par exemple). Par ailleurs, elles sont très actives dans la société civile, et leur participation permet d'impliquer davantage le tissu associatif aux décisions politiques. Aux Etats-Unis par exemple, les ONG féminines se sont révélées être très efficaces pour conseiller le Département de la défense.

Mme Turkington a conclu sa présentation par une note optimiste, se déclarant heureuse de voir les femmes tunisiennes préoccupées et impliquées dans la vie politique, et en particulier dans la mise en œuvre de la résolution 1325.

10h45 : Birgitta Holst Alani

(Swedish Women's Mediation Network, ex-ambassadrice de Suède au Nigéria)

La Résolution 1325 et la politique étrangère féministe suédoise

Mme Holst a commencé sa présentation par le constat suivant : toute politique d'amélioration de la sécurité affecte autant les femmes que les hommes, par exemple en ce qui concerne le changement climatique. De ce fait, il faut impliquer les femmes dans la mise en œuvre des stratégies de sécurité et de résolution des conflits. Tout programme de paix nécessite une présence féminine active pour garantir sa légitimité.

Pourtant, les femmes sont systématiquement exclues des processus de pacification. Elles sont considérées davantage comme des victimes que de véritables acteurs dans ces processus.

Le principal problème qui se pose est celui de la collecte et la circulation des données. C'est pourquoi la Suède a accordé la priorité à ce volet et a créé un réseau de féministes très actif en matière de politique étrangère. Mme Holst a donné l'exemple du Swedish Women's Mediation Network, constitué de femmes diplomates senior, qui participent aux programmes de paix et sécurité, dont la mise en œuvre de la résolution 1325.

Enfin, Mme Holst s'est félicitée de voir la Tunisie mettre en œuvre la résolution 1325, en mettant en avant le rôle de la femme aux trois stades de tout conflit : avant, pendant et après les violences.

10h55 : Ouverture des débats

De nombreux participants ont posé la question de la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1325 en Tunisie, alors même que le pays jouit d'une situation sécuritaire stable.

Pour Mme Rishmawi, même si le pays est en sécurité, le seul fait que les pays voisins soient dans des situations de conflit pourrait être une menace à terme. Une participante a confirmé la nécessité d'anticiper l'avenir, d'autant plus qu'il serait au contraire judicieux de profiter de la stabilité politique pour mettre en place les mécanismes nécessaires, pour être prêts le jour J.

Mme Holst a donné l'exemple de la Suède, qui bien que n'ayant plus connu de conflit depuis plus de deux siècles, a chargé le ministère des Affaires étrangères de mettre en place un plan, avec notamment la création d'un point focal dans chaque ministère.

Le débat qui a alors animé la salle a concerné l'identification de l'organe chargé de conduire la mise en œuvre de la résolution 1325 en Tunisie.

Mme Rishmawi a souligné que le ministère des Affaires étrangères ou celui de la Défense devraient assumer ce leadership, et non le MFFE. Une participante a alors affirmé que, de toutes manières le MFFE travaille en collaboration avec les autres ministères. Cette position a été approuvée par Mme Meherzia Laabidi, députée à l'ARP.

Les participants ont ensuite souligné la nécessité de soutenir les femmes dans leur participation à la mise en œuvre de la résolution 1325, au travers de l'organisation de sessions de formation spécifiques, l'édition d'un guide book, ainsi que la création d'un réseau féminin arabe, à l'image du Swedish Women's Mediation Network.

Enfin, la question de l'insuffisance de l'action des Nations Unies a été soulevée, ce à quoi Mme Rishmawi a répondu que, au vu de son expérience personnelle, les actions onusiennes s'inscrivent généralement dans des stratégies de long terme.

11h50-13h10 : Panel 2 :

Le genre dans le processus de justice transitionnelle

Panel modéré par **Zied Boussen** (chercheur en réforme du secteur de la sécurité)

M. Boussen a commencé par rappeler l'importance de la dimension genre dans le processus de justice transitionnelle, et notamment dans le cas de la Tunisie. Il a ensuite présenté succinctement les trois panélistes, avant de leur donner la parole.



11h55 : Salwa El Gantri

(Cheffe du bureau de l'ICTJ Tunisie, experte en genre et justice transitionnelle)

Le genre et la justice transitionnelle

Mme Gantri a commencé sa présentation avec un bref rappel des différentes formes de violence politique à l'encontre des femmes, en soulignant que les femmes sont souvent, de surcroît, des victimes indirectes, en leur qualité de mère, fille ou sœur d'une victime.

En Tunisie, les femmes victimes de violence politique doivent également assumer certaines conséquences indirectes, comme par exemple les suspicions de leurs proches et du voisinage en cas d'interpellation par la police.

Mme Gantri a expliqué que les femmes victimes de violence hésitent souvent à témoigner, du fait de barrières culturelles, et nécessitent d'être formées et encadrées. De ce fait, elle a déploré l'existence de « discussions d'élite », c'est-à-dire que les décisions prises ne prennent finalement pas en compte les réalités du terrain.

Elle a enfin souligné que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, les femmes victimes de violences politiques se considèrent souvent comme des militantes, plutôt que de simples victimes. Elle souhaite que les media en prennent acte et présentent les femmes victimes de violence comme des activistes.

12h10 : Daniel De Torres

(Chef de la Division Genre et sécurité, DCAF Genève)

Le genre dans la Réforme du Secteur de la Sécurité

M. De torres a commencé sa présentation par une approche historique : dans les années 1990, la plupart des politiques de résolution des conflits ont échoué (Bosnie, Congo, Tchétchénie, Rwanda,...). La communauté internationale en a alors conclu qu'il était nécessaire de faire désormais intervenir les femmes dans les processus de pacification.

Ces nouvelles stratégies ont à encore échoué, car on s'est rendu compte que les femmes ont été certes associées aux plans de paix, mais en leur seule qualité de spectatrices, et non en tant qu'actrices. C'est à partir de cette hypothèse que M. De Torres construit alors un plaidoyer en faveur de la nécessité d'inclure les femmes, selon le principe de l'équité, dans les processus de réforme du secteur de la sécurité.

M. De Torres a ensuite souligné que les besoins des femmes en matière de sécurité diffèrent de ceux des hommes. Il a illustré cela par un exemple bien connu en Tunisie : lorsqu'un homme monte dans un bus bondé, ses préoccupations sécuritaires se limitent à la

conservation de son portefeuille ; une femme devra, de surcroît, se protéger du harcèlement sexuel.

Enfin, M. De Torres a conclu sa présentation en montrant que les besoins des femmes en sécurité n'étaient pas considérés prioritaires par les gouvernements, et en donnant l'exemple paradoxal de l'Inde, qui affecte des budgets colossaux pour la sécurité nucléaire, tout en négligeant la violence domestique dont sont pourtant victimes des milliers de femmes.

12h20 : Ibtihel Abdellatif

(Présidente de la commission femmes, Instance Vérité et Dignité)

L'importance des témoignages des femmes victimes de l'ancien régime dans le processus de justice transitionnelle

Mme Abdellatif a commencé par expliquer que la femme tunisienne était très active au sein de l'IVD. L'IVD a réceptionné à ce jour 62000 dossiers, et en a traité 49000, les premiers ayant commencé à être transmis à la justice.

Mme Abdellatif a souligné que les témoignages des femmes ont joué un rôle clé dans le processus de justice transitionnelle, mais que de nombreuses femmes éprouvent des difficultés à témoigner, par peur des vindictes. C'est pourquoi les dossiers sont traités d'une manière anonyme.

Mme Abdellatif a confirmé la remarque précédemment faite par Mme Gantri dans sa présentation, à savoir que les femmes victimes indirectes de violences politique sont celles qui en souffrent le plus.

13h10 : Ouverture des débats

La représentante de l'association Tounissiet a demandé dans quelle mesure le législateur tunisien a effectivement protégé les femmes victimes de violences politiques, et ce qui a été fait pour punir les auteurs de ces violences. Ce à quoi Mme Gantri a répondu que la Loi intégrale sur les (Violences faites aux femmes) VFF et la création de l'IVD pouvaient être considérées comme deux actions concrètes en faveur de la femme tunisienne.

Des militantes du parti Ennahdha ont ensuite demandé ce qu'avait véritablement fait le gouvernement pour compenser les victimes, et en particulier celles privées d'éducation il y a une trentaine d'années. Une avocate de l'assistance s'est également plainte du fait que certains anciens cadres sécuritaires étaient épargnés par la justice transitionnelle. Une femme officier de police lui a affirmé que le ministère de l'Intérieur collaborait pleinement avec les différents acteurs de la justice transitionnelle, dont le DCAF.

Mme Abdellatif a également souligné que l'IVD avait pris des mesures disciplinaires contre les représentants des autorités locales qui tentaient d'intimider les femmes venant témoigner.

14h25-15-30 : Panel 3 : Le rôle des femmes en matière de déradicalisation et réintégration

Panel modéré par **Nessryne Jelalia** (Activiste dans les droits des femmes et des jeunes en zones de conflits)

Mme Jelalia a commencé par attirer l'attention du public sur les problèmes posés par les définitions des concepts, et en particulier le flou existant entre conflit/conflit armé, ou entre radical/extrémiste, ainsi que le lien établi sans fondement entre extrémisme et religion.

14h35 : Jihed Haj Salem

(Chercheur en processus de marginalisation, radicalisation et politisation des jeunes)

La radicalisation des jeunes, le cas de Douar Hicher

M. Haj Salem a commencé par souligner les difficultés pour un sociologue de définir certains concepts clés comme la jeunesse ou la pauvreté.

Il a ensuite déploré le fait que les jeunes, bien qu'ils représentent la tranche d'âge la plus importante de la population tunisienne, sont les moins reconnus et les moins bien intégrés dans la société.

Cela l'a mené à établir un lien entre pauvreté et radicalisation, en prenant l'exemple des quartiers populaires de Douar Hicher. Il est ainsi parti du constat que le jihadisme salafiste était le plus souvent né dans des quartiers pauvres.

M. Haj Salem a ensuite nuancé son propos, en établissant un lien entre la radicalisation des jeunes tunisiens et leur sentiment d'abandon de la part de l'Etat, ce qui se traduit par un sentiment d'être méprisé (notion de *hogra*). En effet, n'ayant plus d'alternatives concrètes, les jeunes désabusés vont se tourner vers le divin pour trouver leur place dans la société.

De ce point de vue, l'absence de confiance en l'avenir et les faibles perspectives d'avenir apparaissent, selon M. Haj Salem, comme les véritables causes de la radicalisation des jeunes en Tunisie.



14h55 : Rebecca Turkington

(Program Manager, Georgetown Institute for Women, Peace and Security)

Le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre l'extrémisme violent

Mme Turkington a commencé sa présentation en montrant que la femme a souvent été active au sein des groupes terroristes. Elle a illustré ses propos en donnant les exemples de l'Algérie, de l'Irak et de la Colombie, où les femmes sont actives sur le terrain, mais également dans le recrutement et le financement.

Mme Turkington a également démontré que les femmes jouent un rôle déterminant dans la prévention de l'extrémisme violent, à plusieurs niveaux. D'abord, en tant que mères, elles peuvent contrôler la radicalisation de leurs enfants. Ensuite, au niveau communautaire les femmes semblent capables d'anticiper les actions violentes et d'identifier les terroristes, comme cela a été le cas en Afghanistan, où les femmes dénonçaient les caches d'armes.

Mme Turkington a aussi souligné le rôle majeur des femmes dans la réintégration des terroristes repentis, tout en avançant l'hypothèse que les femmes ont une interprétation moins radicale des idéologies, et notamment en matière de religion.

Mme Turkington a enfin montré que les femmes étaient très actives dans la société civile, mais qu'elles manquaient de ressources. De ce fait, elle a recommandé d'aider les femmes à financer leurs projets associatifs, et notamment en matière de sécurité, de pacification et de résolution des conflits.

15h10 : Ouverture des débats

Le public a souvent posé des questions concrètes, relatives à la nature des actions à entreprendre contre l'extrémisme en Tunisie : faut-il privilégier les solutions militaires, ou plutôt trouver des réponses profondes d'ordre économique et social ? Ce à quoi M. Haj Salem a répondu qu'une lecture historique montre que l'action armée est certes efficace, mais que l'aspect socio-économique l'est tout autant. Il a également déploré le fait que sur les 48 points de la stratégie tunisienne anti-terroriste, un seul concerne des aspects socio-économiques.

La question des prisons comme espace de radicalisation a également été débattue. A ce propos, M. Haj Salem a rappelé qu'il y a actuellement 2800 individus condamnés pour des actes terroristes en détention dans les prisons tunisiennes. Il a souligné qu'il n'existe quasiment aucune information sur leurs conditions de détention, sur la manière dont ils ont été radicalisés, sur les relations qu'ils entretiennent avec leurs compagnons de cellule, et d'une



manière générale on ignore si la prison a éveillé en eux des sentiments de repentir, ou si au contraire elle a aggravé leur radicalisation. M. Haj Salem a alors affirmé la nécessité de collecter des informations détaillées quant à ces détenus, pour mieux comprendre les mécanismes de radicalisation.

L'affirmation de M. Haj Salem selon laquelle il existe un lien entre pauvreté et radicalisation a fait l'objet de vives réactions auprès du public, puisque des participants ont souligné le fait que les extrémistes sont le plus souvent des personnes plutôt aisées, et que la lutte contre le terrorisme est de ce fait avant tout une question de volonté politique.

Enfin, Mme Ikram Ben Said a remarqué que la société tunisienne attribue aux mères un rôle majeur dans le contrôle de la radicalisation de leurs enfants, alors que les pères ont également un rôle primordial à jouer en ce sens.

15h30 : Clôture de la conférence

Mariam Bouattour

(Présidente, Aswat Nissa)

Mme Bouattour a remercié les communicants et les participants et s'est félicitée de la qualité des débats, en espérant que cette conférence pourrait contribuer à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1325 en Tunisie, et que les recommandations issues de la conférence servent à construire un plaidoyer en vue d'une participation plus active de la femme tunisienne au processus.